

au ministre des Affaires des anciens combattants si le gouvernement est en train de prendre des mesures afin de pallier la situation que voici: la grave pénurie de lits dans les hôpitaux pour anciens combattants a causé le décès d'un ancien combattant à Hamilton et peut-être davantage, tandis que 200 autres anciens combattants dans cette ville, atteints de la même affection, attendent d'être admis à l'hôpital Sunnybrook.

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je ne puis admettre, bien entendu, que la situation soit aussi grave que le député le laisse entendre par sa question. S'il veut me fournir les détails précis du cas qu'il a mentionné, j'en ferai entreprendre l'étude.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE VISANT LA POSSESSION DE LA DROGUE LSD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mais, en son absence je m'adresserai au premier ministre. Comme on aurait saisi une grande quantité d'acide D-lysergique à Toronto, le premier ministre est-il disposé à annoncer une mesure législative visant la possession de cette drogue dangereuse?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je parlerai volontiers de cette question au ministre à son retour, dans le courant de l'après-midi.

[Français]

RADIO-CANADA

COMITÉ FORMÉ POUR ÉTUDIER LE LITIGE ENTRE LA CSN ET LE CTC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Joseph-Alfred Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Travail?

Est-il exact qu'il doit se tenir demain ou après-demain une réunion d'un comité spécial du cabinet fédéral qui a été formé pour étudier le litige qui oppose la CSN au CTC dans l'affaire des employés de Radio-Canada?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que cette question soit recevable.

[Plus tard]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Peut-il nous dire s'il est vrai que le Congrès du Travail du Canada a refusé de participer à la réunion conjointe du CTC et de la CSN, au sujet du différend syndical qui existe à Radio-Canada présentement, réunion qui avait été annoncée par le ministre à la Chambre, il y a quelque temps?

[Traduction]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien de vrai dans cela. Une réunion avait été plus ou moins prévue pour vendredi matin à la demande des cheminots. Le Congrès du travail du Canada a laissé entendre qu'il aimerait participer aux discussions. Je tiens à ajouter qu'au moins une autre association syndicale, qui n'est associée ni à la CSN ni au CTC, a exprimé le même désir. Il nous faudra peut-être fixer un autre jour et nous attendons la décision de la Commission spéciale quant à la date. J'attends le retour du ministre du Commerce, président de cette commission, pour examiner cette question avec lui.

Pour ma part, j'étais enclin à accepter que la réunion soit remise, pourvu qu'elle ait lieu d'ici le milieu de juin, mais je devrai en parler au ministre du Commerce à son retour et prendre ensuite les dispositions nécessaires en vue de la prochaine réunion.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je ne sais si c'est l'interprétation qui fait défaut, mais la question que j'ai posée à l'honorable ministre du Travail a trait au différend qui existe au sein de Radio-Canada et non pas aux chemins de fer.

[Traduction]

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, c'est précisément la question à laquelle je faisais allusion. Les syndicats de cheminots, comme toute autre organisation nationale, s'intéressent à la question traitée par le Conseil canadien des relations ouvrières et le comité spécial. Le gouvernement voudrait connaître tous les aspects de cette affaire et non seulement ce qui concerne la Société Radio-Canada.